

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2024-009/PR/MERN approuvant et rendant exécutoire le budget prévisionnel pour l'année 2024 de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti.

n° 2024-009/PR/MERN

Ministère
MINISTÈRE DE L'ENERGIE, CHARGE DES
RESSOURCES NATURELLES

Date de publication
1 février 2024

Numéro JO
n° 1 du 15/01/2024

Date du numéro
15 janvier 2024

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

- VU**La Constitution du 15 septembre 1992
- VU**La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la constitution
- VU**La Loi n°12/AN/98/4ème L du 11 mars 1998 réforme des sociétés d'Etat et économie mixtes et des établissements publics à caractère industriel et commercial
- VU**La Loi n°65/AN/99/4ème L du 13 janvier 2000 portant création de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti
- VU**Le Décret n°99/077/PR du 08 juin 1999 portant réforme des sociétés d'Etat et économies mixtes et des établissements publics à caractère industriel et commercial
- VU**Le Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre
- VU**Le Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement
- VU**Le Décret n°2021-114/PRE du 31 mai 2021 fixant les attributions du Ministère
- VU**Le Décret n°2022-001/PRE du 02 janvier 2022 portant remaniement Ministériel
- VU**Le Décret n°2000-0029/PR/MERN portant statuts constitutifs de la "Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti"
- VU**Le Décret n°2017-173/PR/MTRD du 25 avril 2017 portant nomination du Directeur Général de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti (SIHD)
- VU**Le Décret n°2013-197/PRE/MERN portant désignation des membres du Conseil d'Administration de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti
- VU**La Délibération n°002/SIHD portant approbation du Budget Prévisionnel de l'exercice 2024
- VU**Le Procès-Verbal de la séance du Mardi 21 Novembre 2023 du Conseil d'Administration de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti

SUR Proposition du Ministre de l'Energie chargé des Ressources Naturelles. Le Conseil des Ministres entendu dans sa séance du 26 Décembre 2023.

TEXTE INTÉGRAL

ARTICLE 1

Est approuvé et rendu exécutoire le budget prévisionnel de la Société Internationale des Hydrocarbures de Djibouti de l'exercice 2024.

ARTICLE 2

Ce budget s'élève pour un montant

– En Produits :.....	54 741 716 640 FDJ	– En Charges	
:.....	53 974 870 625 FDJ	– Soit un résultat bénéficiaire de :.....	766 846 015
FDJ– Budget d'investissement :.....	3 780 094 446 FDJ		

ARTICLE 3

Le présent Arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.

Fait à Djibouti, le 10 Janvier 2024

*Le Président de la République
Chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH